

Redressement, soustraction, désengagement.

Ainsi s'exprimait le potentat boïen lors du Conseil municipal du 15 mars dernier (voir notre article « propos tenus » à venir). En 2008, au début de sa première mandature, et se prenant pour Louis XIV, il déclarait : « l'État, c'est moi ! »

Que s'est-il passé pour qu'un tel retournement de tendance se produise 10 ans plus tard ? Une volonté de l'État de tenter un redressement des finances publiques, par une participation de tous à cet effort, y compris les Collectivités territoriales.

Une telle orientation des Lois de Finances publiée chaque année ne pouvait que contrarier les engagements pris par les élus locaux, dont l'édile boïen, en lançant un programme d'investissements démesurés, sans la mise en place d'une planification budgétaire appropriée. On y voit bien la méconnaissance de ces lois de finances qui encadrent annuellement la politique financière de l'État

Conséquence : alors que les années précédentes, l'excédent de fonctionnement se chiffrait par millions, pour 2017, celui-ci n'est plus que de 450 000 €.

Quelle explication à cette déconfiture qui soulève la colère de l'édile contre l'État ? Tout simplement le déficit d'investissement de 5 996 000 € à faire supporter par les excédents antérieurs qui s'élèvent à 6 446 000 €.

La soustraction est simple à faire.

Aux questions de l'opposition, il fallait une réponse musclée ... à défaut d'être convaincante : « C'est la faute de l'État ».

Le correspondant local de la presse régionale traduit cela par « L'État se désengage des communes et ce qui est préparé est dangereux. Si nous sommes, un jour, obligés de relever les taux d'imposition, ce sont les administrés qui devront y faire face ... etc. »

Les échanges avec l'opposition n'étant pas réellement transcrits, un droit de regard de l'édile passant par là, il est bon que vous sachiez qu'en fait de désengagement notoire de l'État, les chiffres des recettes se traduisent par :

Dotation Impôts et Taxes =====> + 0,03 %

Dotation subventions diverses ==> - 1,86 %

La chute est loin d'être vertigineuse, d'autant qu'une meilleure approche des dossiers « subventions » aurait été plus judicieuse. Rappelons qu'au moment de lancer les travaux de la salle des fêtes, il avait « savamment » orchestré une subvention du Ministère de l'Environnement de 200 000 € sur un global de travaux de 259 000 €. Or, la réalité est tout autre : quelque 900 000 € de travaux pour une subvention réduite au minimum.

Quant à la future hausse des impôts, à cause du désengagement de l'État, ne serait-on pas en route vers l'annonce d'une hausse indispensable de 10 ou 15 %, laissée aux successeurs en 2020, comme l'a susurré l'édile au cours de cette séance ? Alors qu'il eut été plus sérieux de faire évoluer progressivement ces mêmes taux, au fil des années, en fonction de la faible inflation enregistrée.

Cela aurait permis d'éviter ce report déroutant de 450 000 €, pour une équipe « qui sait gérer ».{jcomments on}